

Les Gîtes du Canal du Midi

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE & CONDITIONS GÉNÉRALES

<u>Gîte « La Cordonnerie »</u> Rue de la commanderie 31290 RENNEVILLE	<u>Propriétaire :</u> Brigitte & Jean Michel VERGNES 3 Chemin de côte blanche 31290 Montgaillard-Lauragais Téléphone : 06 22 64 54 51 Email : brigittevergnnes@club-internet.fr www.gitescanaldumidi.fr
--	--

LOCATAIRE :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Telephone : E-mail :

DESCRIPTIF DU LOGEMENT :

Maison de village, surface habitable 100m2 pour 4 personnes, avec un jardin privatif de 300 m² attenant à la maison comprenant :

Une cuisine ouverte sur le séjour avec vaisselle, réfrigérateur/congélateur, plaque vitrocéramique, four, lave vaisselle, cafetière classique, grille pain, four micro onde etc..

Un séjour avec 1 canapé, une TV écran plat, un baby foot de café, 1 fauteuil crapauds, wifi.

Deux chambres : une chambre avec un lit en 160x200, une chambre avec 2 lits en 190x90 + un lit d'appoint de 190x90.

Une salle de bain avec douche à l'italienne.

Un WC indépendant.

Une buanderie avec lave linge, sèche linge, aspirateur, lit et chaise bébé, suspension pour 4 vélos.

Tapis de douche et torchons fournis, connexion wifi incluse.

Barbecue, salon de jardin.

Parking dans la rue.

SÉJOUR : du/...../20..... au/...../20.....

Nombre de personnes : ... Nombre de nuits : ...

TARIF LOCATION : €

OPTIONS FACULTATIVES :

Option lit d'appoint : Dans la chambre des 2 lits une place, il est possible d'installer un lit d'appoint de très bonne qualité avec matelas et sommier à lattes pour 15€ par nuits.

Option Lit d'appoint : €

Option location draps : Nous pouvons fournir les draps pour l'ensemble des lits. 10€ par lit

Veillez indiquer le nombre de lits : Lit 160x200 Lit 90x190

Option location draps : €

Option linge de toilette : Nous pouvons vous fournir draps de douche et serviettes de toilettes pour l'ensemble des occupants pour 5€ par personne.
Tapis de douche et torchons gratuits.

Option linge de toilettes : €

TOTAL OPTIONS : €

FORFAIT MENAGE : 65 €

TARIF TOTAL : €

Supplément à prévoir : *Électricité à la charge du locataire (sont inclus 8 kw/h/jour).
La taxe de séjour est de 0,88€ par adultes et par jour à régler le jour de votre arrivée.*

La validation de votre location prendra effet à la réception d'un exemplaire du présent contrat dûment rempli, daté et signé, accompagné d'un chèque acompte de 30%, soit € à l'ordre de : Brigitte Vergnes.

Le solde est à verser 3 semaines avant la date prévue du début de votre séjour. Sauf si ce délai imparti est trop court entre la réservation et la date d'arrivée. Dans ce cas, il vous sera demandé de régler la totalité de votre séjour soit : €

Le locataire déclare accepter les termes du présent contrat ainsi que les conditions générales de location.

Le locataire

Date :/...../20.....

Signature précédée de la mention

Conditions générales de location

La signature du contrat de location par le locataire implique la pleine acceptation des conditions générales définies ci-dessous. Nous vous conseillons de les lire attentivement.

1 - **L'heure d'arrivée** : Le gîte est disponible à partir de 16 h00.

2 - **L'heure de départ** : Le gîte devra être libéré avant 10 h00.

3 - **Obligation du locataire** : Obligation d'occuper les lieux personnellement, de les habiter «en bon père de famille» et de les entretenir. Toutes les installations sont en état de marche et toute réclamation les concernant survenant plus de 24 h après l'entrée en jouissance des lieux, ne pourra être admise. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de location, seront à la charge du locataire. Obligation de veiller à ce que la tranquillité du voisinage ne soit pas troublée par le fait du locataire ou de sa famille.

4 - **État des lieux** : Le gîte loué étant de construction récente, celui-ci sera loué dans un très bon état. Nous vérifions le bon état du matériel et la propreté après chaque départ des locataires. La maison est louée meublée avec matériel de cuisine, vaisselles, couvertures, oreillers, traversin, TV... (voir descriptif). Conformément à l'article 1731 du code civil, le locataire se doit de rendre les lieux dans l'état dans lequel il les a trouvés (réglages du téléviseur inclus).

5 - **Dépôt de garantie ou caution** : A l'arrivée du locataire, un **dépôt de garantie de 300 euros** vous sera demandé. Ce dépôt de garantie couvre les éventuelles dégradations survenues durant le séjour du locataire à l'intérieur du gîte. Sont compris comme dommages locatifs, tous les dommages, dégradations du logement, ainsi que les dommages pertes ou vols causés aux biens mobiliers garnissant l'hébergement, pendant la période de location. Ce montant est payable par **chèque uniquement**. En l'absence de dégradations durant le séjour, le montant sera restitué au locataire dans un délai de 8 jours suivant son départ (envoi postal ou chèque détruit). En cas de dégradations trop importantes dont les montants de remise en état dépassent le montant du dépôt de garantie, les propriétaires feront appel à l'assurance du locataire (voir alinéa 7).

Dans le cas de l'existence de dommages locatifs inférieur au montant de la caution, le dépôt de garantie sera reversé dans un délai maximal de 1 mois après le départ du locataire. Les dépenses effectuées en réparation du préjudice subi seront déduites, justificatifs et factures à l'appui. Exemple : draps tachés, parquet rayé, peinture abîmée etc...

6 - **Annulation** :

Il est convenu qu'en cas de désistement :

◆ **du locataire** :

Jusqu' à 14 jours avant votre arrivée, nous ne prélevons pas de frais. A partir du 14 ème jour, nous prélevons le montant total de la réservation.

◆ **du propriétaire** :

Dans les sept jours suivant le désistement, il est tenu de verser le double de l'acompte au locataire.

Si le séjour est écourté, le prix total de la location reste acquis aux propriétaires. Il ne sera procédé à aucun remboursement, même partiel.

7 - **Assurances** : Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques (incendie, dégât des eaux etc....). Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts.

8 - **Tabac** : Le gîte loué est intégralement non fumeur.

9 - **Animaux** : La présence d'animaux de compagnie est interdite.



Le propriétaire

Date :

Le locataire

Signature (lu et approuvé)